



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 3 mai 2013

# Communiqué presse

## **Aide d'urgence des marins pêcheurs : Report de la date limite de dépôt des dossiers**

A la demande des professionnels de la pêche, et afin de permettre aux pêcheurs de déposer leurs dossiers de demandes d'aide, la date limite de dépôt des dossiers à la direction de la mer est **repoussée au 31 mai 2013**.

Un dispositif d'accueil spécifique permettra aux marins pêcheurs d'être accompagnés dans l'élaboration de leur dossier.

**NB : Il est rappelé que seuls les marins pêcheurs ayant déposé un dossier pourront prétendre à une aide.**

### Contact presse

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42  
[audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr](mailto:audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr)